

Résultat de l'option pour le paiement du dividende au titre de l'exercice 2015 en actions

Technip annonce que les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende au titre de l'exercice 2015 en actions représentent 57,3% des actions Technip.

L'Assemblée Générale de Technip réunie le 28 avril 2016 a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 2 euros par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions. Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles qui seront remises en paiement du dividende a été fixé à 42,87 euros. Ce prix est égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende proposé et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Au titre du paiement du dividende en actions, 3 168 156 actions seront émises, représentant environ 2,7% du capital et 2,4% des droits de vote de la société sur la base du capital et des droits de vote à la date du 30 avril 2016.

Le règlement livraison des actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende interviendra le 26 mai 2016 et seront admises aux négociations sur Euronext Paris le même jour. Elles porteront jouissance au 1er janvier 2016. Elles comporteront les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires déjà émises et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises aux négociations.

Pour les actionnaires n'ayant pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire le 26 mai 2016.

Conformément à sa politique, Technip entend neutraliser l'effet dilutif consécutif au paiement du dividende en actions, notamment au travers de son programme de rachat d'actions.

Avertissement

Le présent communiqué constitue, avec le communiqué du 29 avril 2016, le document d'information requis en application des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de l'article 13 et de l'annexe III de l'instruction AMF n° 2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers. Ce communiqué, ainsi que tout autre document relatif au paiement du dividende en actions, ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables



Technip est un leader mondial du management de projets, de l'ingénierie et de la construction pour l'industrie de l'énergie. Des développements Subsea les plus profonds aux infrastructures Offshore et Onshore les plus vastes et les plus complexes, nos 32 500 collaborateurs proposent les meilleures solutions et les technologies les plus innovantes pour répondre au défi énergétique mondial. Implanté dans 45 pays sur tous les continents, Technip dispose d'infrastructures industrielles de pointe et d'une flotte de navires spécialisés dans l'installation de conduites et la construction sous-marine.

L'action Technip est cotée sur le marché Euronext Paris et aux USA sur le marché OTCQX (OTCQX : TKPPY) en tant qu'*American Depositary Receipts*.



Relations Analystes et Investisseurs

Aurélia Baudey-Vignaud

Elodie Robbe-Mouillot

Tel. +33 (0) 1 85 67 43 81 – E-mail: abaudeyvignaud@technip.com

Tel. +33 (0) 1 47 78 43 86 - E-mail: erobbemouillot@technip.com

Relations Publiques

Laure Montcel

Delphine Nayral

Tél. +33 (0) 1 49 01 87 81

Tél. +33 (0) 1 47 78 34 83 - E-mail : press@technip.com

Plus d'informations

Site internet

<http://www.technip.com>



[@TechnipGroup](https://twitter.com/TechnipGroup)